95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'equilibre

N°671 - ÉDITION DU 26 JANVIER 2024

42 416

Licenciés

Victoire sans appel de notre sélection Futsal U17

Le 24 janvier 2024, à l'occasion de la Journée internationale du sport féminin, l'association Little Miss Soccer de Candice PREVOST, ancienne joueuse de l'équipe de France féminine, et le District ont participé à des ateliers de découverte de la pratique du football, à destination des élèves du Collèges Les Touleuses.

EFOOT : Dernière semaine d'inscription !

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au dimanche 28 janvier 2024.

LES SPORTIFS EN 16ÈME !

Les Sportifs de Garges ont créé l'exploit en Haute Saône lors des 32èmes de finale de la Coupe Nationale Futsal sur le parquet d'Héricourt, pensionnaire de R1. **FÉLICITATIONS** !

ACTUALITÉS

COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier & organisation des compétitions
- Organisation des compétitions section féminines U14F à seniors F
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- CDIF
- Terrains & Installations Sportives
- Futsal
- Finances
- Arbitrage - section Lois du Jeu
- Désignation des Délégués
- Cion Surveillance des Opérations Électorales

Crédit Mutuel · val d'oise le département · CDOS Val-d'Oise · EKINSPORT · Gourman Dit Réception · EAGLES · CMC Trophées

STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION DU 24 JANVIER 2024

Présents : MM LETELLIER –BAILLIEZ - FAUGERON
Assiste : M VERECQUE

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) **à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF**

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER ROISSY EN FRANCE

Match n°25894721 du 16/12/2023 U14 D2.A PERSAN US 2 / GARGES FCM

Le club de l'US PERSAN n'ayant pas répondu dans les délais. (Amende 20 €)

Demande d'évocation au motif d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements. En effet, dans l'article 7.9.1 du règlement sportif du district un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe Inférieure de son Club, s'il a effectivement Joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Ci-dessous, la liste des matchs concernés quand l'équipe supérieure n'avait pas de match officiel :

1ère infraction
Match du 28 octobre 2023 U14D3 US PERSAN 23 - ARGENTEUIL FC 22 : le joueur S. Jude Loick licencié sous le numéro 9603532396 a participé à la rencontre alors que celui-ci à participer dans l'équipe supérieure lors du match du 21 octobre ERMONT AS 21 - US PERSAN 21 du 21 octobre 2023.

2ième infraction
Match du 25 novembre 2023 U14 D3 US PERSAN 23 - SAINT LEU FC 22 : les joueurs K. Yiyes licencié sous le numéro 2548053394 et S. Jude Loick licencié sous le numéro 9603532396 ont participé à la rencontre alors qu'ils ont participé dans l'équipe supérieure lors du dernier match officiel de celle-ci en date du 11 novembre 2023 SAINT BRICE FC 22 - US PERSAN 22

DEMANDE D'EVOCATION RECEVABLE ET FONDEE EN DATE DU 12/01/2024 ELLE EST SUPERIEURE DE 30 JOURS SUR LA DATE DUMATCH CITE CI DESSUS, LE MATCH EST HOMOLOGUE.

LA COMMISSION DIT RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.

Match du 16 décembre 2023 U14 D2 US PERSAN 22 - GARGES FCM 21 : les joueurs N. Aaron licencié sous le numéro 9602246394 et B. Ibrahim licencié sous le numéro 2547743766 ont participé à la rencontre alors qu'ils ont participé dans l'équipe supérieure lors du dernier match officiel de celle-ci en date du 9 décembre
2023 US PERSAN 21 - ARGENTEUIL FC 21.

Le match cité ci-dessus (D2) n'est pas dans la même division que les deux autres(D3), ce n'est pas une infraction répétée aux règlements.

LA COMMISSION DIT DEMANDE D'EVOCATION RECEVABLE NON FONDEE, RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.

REPRISE DU DOSSIER AS ERMONT

Match n°25900402 du 17/12/2023 U16 D3.C ERMONT AS 22 / COURDIMANCHE AS 21

Le club de COURDIMANCHE AS ayant répondu dans les délais.

A la suite de la demande d'évocation du club de l'AS ERMONT sur l'inscription et la participation du joueur D. Mamadou licence 2547482502 à la rencontre citée ci-dessus susceptible d'être suspendu.
Date d'effet de la suspension le 27/11/2023

Le joueur D. Mamadou licence 2547482502 inscrit sur la feuille de match était en état de suspension lors du match du 03/12/2023 U16 D3 COURDIMANCHE AS 21 / FRANCONVILLE FC 22 (match homologué).
Le joueur D. Mamadou licence 2547482502 inscrit sur la feuille de match était en état de suspension lors du match du 10/12/2023 COUPE DU VAL D'OISE U16 SOISY AND. MARG. 21 COURDIMANCHE AS 21 (match homologué).

Demande d'évocation recevable et fondée.
Le joueur D. Mamadou licence 2547482502 inscrit sur la feuille de match était en état de suspension lors du match du 17/12/2023 U16 D3 Poule C ERMONT AS 22 / COURDIMANCHE AS 21

La commission donne match perdu par pénalité au club de COURDIMANCHE AS, attribuant le gain au club AS ERMONT

Amende au club de COURDIMANCHE AS :100 € inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : AS ERMONT : 43,50 €
DEBIT : COURDIMANCHE AS : 53,50 €

COURDIMANCHE AS : 0 BUT - 1 POINT
AS ERMONT : 0 BUT 3 POINTS

De plus La commission donne un match de suspension au joueur D. Mamadou licence 2547482502
Date d'effet 29/01/2024.

REPRISE DU DOSSIER JOUY LE MOUTIER

Match n°25936919 du 17/12/2023 U16 D2.A HERBLAY ES 21 / JOUY LE MOUTIER FC 21

Le club de HERBLAY ES ayant répondu dans les délais.

A la suite de la demande d'évocation du club de JOUY LE MOUTIER sur l'inscription et la participation du joueur L. Sabry licence 2546867196 à la rencontre citée ci-dessus susceptible d'être suspendu.
Date d'effet de la suspension le 27/11/2023

Le joueur L. Sabry licence 2546867196 inscrit sur la feuille de match du 03/12/2023 U16 D2 P.A ENT MARLY FONTENAY 21/ HERBLAY ES21 était en état de suspension (match homologué)

Le joueur L. Sabry licence 2546867196 inscrit sur la feuille de match du 17/12/2023 U16 D2 P.A était toujours en état de suspension.

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.
La commission donne match perdu par pénalité au club de HERBLAY ES 21, en attribuant le gain au club JOUY LE MOUTIER FC 21.

Amende au club de HERBLAY ES : 100 € inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : JOUY LE MOUTIER FC 21 : 43,50 €
DEBIT: HERBLAY ES 21: 53,50 €

HERBLAY ES 21: 0 BUT - 1 POINT
JOUY LE MOUTIER FC 21 : 0 BUT 3 POINTS
De plus La commission donne un match de suspension au joueur L. Sabry licence 2546867196
Date d'effet 29/01/2024.

ADAMOIS OL

Match n°25898011 du 17/12/2024 U18 D1 GARGES FCM / ADAMOIS OL

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ADAMOIS OL (EVOCATION)

Demande d'évocation irrecevable, le club de l'ADAMOIS OL n'apporte pas suffisamment d'élément au motif de la demande d'évocation.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

ADAMOIS OL

Match n°25898011 du 17/12/2024 U18 D1 GARGES FCM / ADAMOIS OL

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ADAMOIS OL (EVOCATION)

Demande d'évocation recevable et non fondée. Le joueur T Lorenzo licence n°2547863789 n'était pas en état de suspension car en ayant participer au match n°25897995 du 10/12/2023 U18 D1 ECOUEN FC 21 / GARGES FCM 21, ce joueur a fait perdre son équipe par pénalité suite à l'inscription d'un joueur suspendu et donc ce joueur était libéré de son match de suspension (PV SR du 10/01/2024).

Article 226.4 La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en étal de suspension.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

RECLAMATION

REPRISE DU DOSSIER AUVERS ENNERY

Match n°26532534 du 07/01/2023 SENIORS D4.C PIERRELAYE FC 2/ AUVERS ENNERY FC 1

Le club de PIERRELAYE FC ayant répondu dans les délais.

Réclamation du club de AUVERS ENNERY sur la participation des joueurs de l'équipe de PIERRELAYE FC 2. Ces joueurs ci-dessous ont participés au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

- B. Etienne n°9604121131
- H. Robin n°2388025766
- B. Hamza n°2544524391
-

Match de référence du 17/12/2023 Seniors D3 Poule C PIERRELAYE FC1 - ROISSY EN FRANCE US 1

Réclamation recevable et fondée.
La commission donne match perdu par pénalité club de PIERRELAYE FC 2

CREDIT : AUVERS-ENNERY FC : 43,50 €
DEBIT : PIERRELAYE FC 2 : 53,50 €

PIERRELAYE FC 2 : 0 BUT - 1 POINT
AUVERS-ENNERY FC : 4 BUTS 1 POINT

JOUY LE MOUTIER FC

Match n°26510019 du 14/01/2024 SENIORS D3.A MONTMAGNY FC / JOUY LE MOUTIER FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER FC (RECLAMATION)

Réclamation irrecevable sur le fond, la réclamation ne peut être formulée que sur la qualification et la participation exclusivement d'un joueur. Article 30bis du DVOF

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

ARGENTEUIL FC

Match n°27663427 du 07/01/2024 Coupe du comite U16 ARGENTEUIL FC 22 / ST BRICE FC 22

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARGENTEUIL FC (RECLAMATION)

Match du 07/01/2024 Réclamation confirmée le 16/01/2024

Réclamation irrecevable, la réclamation doit être confirmée dans les 48heures ouvrables suivant le match. Article 30.12du DVOF.

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

SANCTION APRES AUDITION

ARGENTEUIL FC

Match n°25937052 du 17/12/2023 U16 D2.A BEZONS USO 21 / ARGENTEUIL FC 2

Après l'audition de :

Arbitre Officiel du DVOF T. Erman licence 2547353931

Pour le club de BEZONS USO

- D. Gilberto entraineur licence 23627864 Présent
- G. Nkamegni dirigeant licence 2545431508 Absent excusé
- D. Ibrahima Sory adjoint licence 9602228990 Absent excusé
- E. O. Said arbitre assistant licence 2388066516 Absent excusé
- F. Hamba capitaine licence 9602388608 Absent excusé
- B. G. Nolan joueur licence 2547245166 Absent excusé
- D. Rayan joueur licence 9602533995 Absent excusé

Pour le club de ARGENTEUIL FC

- N. D. C. Brian Dirigeant licence 2547293587 Présent
- M. Aymane arbitre assistant licence 2547649589 Absent excusé
- M.M. Joel capitaine licence 2548598484 Absent excusé
- A. Rhizlaine adjoint licence 9604183756 Absent excusé

MOTIF DE LA CONVOCATION : Suspicion de fraude

Considérant

Que l'arbitre confirme que le joueur Mr BOUCARD a participé, au match sous l'identité de Mr DALI Rayan.

Que l'entraineur de BEZONS USO reconnait que c'est le joueur Nolan BOUCARD qui a joué sous l'identité DALI Rayan.

Qu'il dît que c'est une erreur administrative lors de l'établissement de la feuille de match.

Que l'entraineur d'ARGENTEUIL FC n'a pas remarqué ce problème lors de la vérification des licences le jour du match mais reconnait que c'est bien Mr BOUCARD Nolan qui a joué sous la licence DALI Rayan après présentation des photos.

Que la commission tient a souligner l'honnêteté et la participation exemplaire de Mr D. Gilberto, éducateur de l'USO BEZONS lors de l'audition.

La commission dit demande d'évocation fondée au motif : fraude sur identité car le joueur Mr BOUCARD Nolan qui a participé a la rencontre sur l'identité de Mr DALI Rayan est mutation hors période ainsi que le joueur Pharell ZODROS NGIZULU KUBIA ce qui porterait au nombre de 2 mutations hors période inscrit sur la feuille de match alors que le règlement n'en autorise qu'un seul.

La commission dit match perdu par pénalité au club de BEZONS USO 21 pour en attribuer le gain au club d'ARGENTEUIL FC 21

Amende pour fraude sur identité au club de BEZONS USO : 300 €

CREDIT : ARGENTEUIL FC : 43,50 €
DEBIT : BEZONS USO : 53,50 €

BEZONS USO : 0 BUT - 1 POINT
ARGENTEUIL FC : 2 BUTS 3 POINTS

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DISCIPLINE

RESERVE

ADAMOIS OL

Match n°258902 du 14/01/2024 U18 D1 ADAMOIS OL / GOUSSAINVILLE FC 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ADAMOIS OL (RESERVE)

Reserve recevable confirmée le 16/01/20234 et fondée au motif inscription de 5 mutations HP alors que le règlement en autorise qu'1.

- A. Jean Boaz licence 9602447352 muté hors période jusqu'au 11/09/2024
- T. Mahamadou licence 9603096788 muté jusqu'au 21/11/2024
- O. Okiki Ola Wale licence 2547742115 muté jusqu'au 11/09/2024
- C. Jalil licence 9603469781 muté jusqu'au 10/10/2024
- A. Sami licence 2547632290 muté jusqu'au 13/10/2024

La commission donne match perdu par pénalité au club de GOUSSAINVILLE FC 21, en attribuant le gain au club de ADAMOIS OL 21.

CREDIT : ADAMOIS OL 21 : 43,50 €
DEBIT : GOUSSAINVILLE FC 21 : 53,50 €

GOUSSAINVILLE FC 21 : 0 BUT - 1 POINT
ADAMOIS OL 21 : 1 BUT 3 POINTS

La prochaine réunion MERCREDI 31 JANVIER 2024

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 24 JANVIER 2024

Présents : MM. Mme Sylvestre - Pézière - El Fakri - Cokgul - Sénécal
Assiste : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC
Seniors D4/C
5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY
Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF
En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024
Dates des prochains matchs concernés : 11/02/2024 - 03/03/2024

GROSLAY FC
Seniors D1
A titre conservatoire, la Commission de Discipline en date du 19/12/2023 décide à TITRE CONSERVATOIRE et en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, en attente de la clôture du dossier en instruction.
Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF
En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :
- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 04/02/2024 - 03/03/2024 - 10/03/2024 - 24/03/2024
21/04/2024 - 05/05/2024 - 02/06/2024

REPORT DE JOURNEES DE CHAMPIONNAT

POUR TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS CELLE DES FEMININES D1, LES JOURNEES DES 20 ET 21 JANVIER 2024 SONT REPORTEES AU 20 et 21 AVRIL 2024

SUITE A UNE ERREUR ADMINISTRATIVE

PONTOISIENNE JS
1er Forfait
Seniors D4 Poule B
Match n° 26532127 du 03/12/2023
AUVERS ENNERY FC 2 / PONTOISIENNE JS 2

AUVERS ENNERY FC 2	3pts	5buts
PONTOISIENNE JS 2	-1pt	0but

Amende 30€

2ème Forfait
Seniors D4 Poule B
Match n° 26532140 du 14/01/2024
VAUREAL FCM 2 / PONTOISIENNE JS 2

VAUREAL FCM 2	3pts	5buts
PONTOISIENNE	-1pt	0but

Amende 35€
Annulation de l'amende de 45€ erronée

3ème Forfait
Seniors D4 Poule B
Match n° 26532114 du 12/11/2023
MAGNY EN VEXIN 2 / PONTOISIENNE JS 2
Match perdu aux 2 clubs par pénalité

MAGNY EN VEXIN 2	-1pt-	0but
PONTOISIENNE JS 2	-1pt	0but

COURRIERS CLUBS

PERSAN US
Mail du 15/01/2024
Ce match est reporté au 21/04/2024 pour cause d'intempérie et non au 18/02/2024

SOISY ANDILLY MARGENCY FC
Critérium +45 ans Poule A
Match n°25906715 du 19/11/2023
SOISY ANDILLY MARGENCY FC 36 / ECOUEN FC 35
Ce match et bien à jouer le 28/01/2024

HORAIRES

SAINT PRIX ES
Seniors D4 Poule A
Match n°25901696 du 28/01/2024
SAINT PRIX 2 / DEUIL ENGHIEN FC 2
Nouvel horaire :14H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

DEMANDE DE RESULTAT AUX 2 CLUBS

SAINT LEU FC
Critérium +45 ans Poule C
Match n°26560218 du 08/10/2013
VIARMES ASNIERES 35 / SAINT LEU 35

CONFIRMATION DE RESULTAT

DEUIL ENGHIEN FC
Anciens D4 Poule B
Match n° 27216257 du 07/01/2024
DEUIL ENGHIEN / SURVILLIERS

DEUIL ENGHIEN	3pts	2buts
SURVILLIERS AVENIR	0pt	1but

MATCHS A JOUER LE 17/02/2024

VIARMES ASNIERES OL
U14 D3 Poule A
Match n°25899474 du 27/01/2024
VIARMES / MONTSOULT BAILLET

MATCHS A JOUER LE 25/02/2024

PRESLES USL
Seniors D4 Poule C
Match n°26532522 du 12/11/2024
PRESLES USL 1 / BOUFFEMONT ACF 2

VAUXOISE AS
Critérium +45 ans Poule B
Match n°26525481 du 17/03/2024
VAUXOISE ES 35 / FOSSES UF 35

MARLY LA VILLE ES
U18 D2 Poule B
Match n°25898128 du 19/11/2023
CHAMPAGNE SFC 95 21 / ENT. MARLY FONTENAY 21

MATCHS A JOUER LE 31/03/2024

VAUXOISE AS
Critérium +45 ans Poule B
Match n°26525472 du 11/02/2024VAUXOISE ES 35 / MONTSOULT BAILLET US 35

MATCHS A JOUER LE 14/04/2024

BOUFFEMONT ACF
Anciens D2 Poule B
Match n° 25905844 du 04/02/2024
BOUFFEMONT ACF 1 / LE THILLAY VAUD'HERLAND 1

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 23 JANVIER 2024

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€
-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

COURRIERS

CERGY-PONTOSE
Mail du 19/01/24
Pris note de la fermeture de vos terrains par arrêté municipal
Pas de rencontres prévues à cette date.

DEUIL-ENGHIEN FC
Mail du 18/01/24
U18F Phase1 : Rencontre n° 27430277 du 16/12/23 ; Deuil-Enghien FC/Roissy en France US1
Nous ne pouvons pas reporter cette rencontre le 27/01/24, début phase2
Rencontre neutralisée

FORFAITS AVISES

FOSSES FU 1
Match n°27429512 du 25/11/23 ; Groupe A ; *FOSSES FU 1-ARGENTEUIL FC1*
1ier forfait

AMENDES

ECOUEN FC 1
Match n°27430270 du 25/11/23 ; *ECOUEN FC 1 - ROISSY EN France US 1*
Le 16/01/24, pas de réception de feuille de match après 2 appels : amende 52€

SENIORS F à 8
Rencontre n°27417585 – Groupe A ; *MAGNY US CANTON 1 – ST BRICE FC 1*
Le 16/01/24, pas de réception de feuille de match après 2 appels : amende 52€

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 22 JANVIER 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) - Mme Bastos
M Sénécal - M Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité)
M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATION IMPORTANTE
La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 22 01 24

Pris note de votre demande de modification des horaires des rencontres U10/U11 et U12/U13

ARGENTEUIL RC : Mail du 22 01 24
Pris note de l'adresse pour les plateaux : Stade du Coudray – Allée Romain Rolland à ARGENTEUIL

Entente BEAUMONT MOURS : Mail du 17 01 24
Pris note de votre information concernant la non-réception des documents du Challenge. Après vérification la commission vous informe que vous n'êtes pas centre.

CERGY PONTOISE FC : Mail du 19 01 24
Pris note de l'arrêté municipal de fermeture de vos installations

DEUIL ENGHIEN FC : Mail du 22 01 23
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 & U8/U9. La commission vous demande de préciser la raison ainsi que les dates.

FONTENAY FC : Mail du 21 01 23
Pris note de votre information concernant l'appel des feuilles de critérium U10/U11. La commission confirme la bonne réception des feuilles

GROSLAY FC : Mail du 21 01 24
Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U8

MARLY ES : Mail du 11 01 24
Pris note de votre demande de modification d'horaire des matchs de critérium U12/U13 pour la 2ème phase, à savoir : 12h00 au lieu de 13h30. La commission donne son accord et transmet au secrétariat pour modification dans l'agenda

OSNY FC : Mail du 22 01 24
Pris note de votre impossibilité de recevoir un plateau en même temps que vos rencontres de critérium U10/U11

ROISSY US : Mail du 19 01 24
Pris note de votre demande de modification d'horaire des matchs de critérium U12/U13 pour la 2ème phase, à savoir : 12h30 pour l'équipe 1 & 2 et 13h30 pour l'équipe 3. La commission donne son accord et transmet au secrétariat pour modification dans l'agenda

ST LEU FC : Mail du 18 01 24
Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour non-organisation du centre n°16 du plateau U8. La commission vous précise que sur le mail reçu, le plateau n'est pas mentionné, seules les rencontres U10/U11 sont notées. De plus les clubs adverses se sont déplacés sur votre site car non prévenus également. La commission maintient l'amende

SARCELLES AAS : Mail du 22 01 24
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 27 01 24

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 15 01 24
Pris note de votre information concernant les rencontres de votre équipe U10 du 20 01 24

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 22 01 24
Pris note de la fermeture de vos installations jusqu'au 28 01 24

PLATEAU U6/U7 du 27 JANVIER 2024

A la suite de l'annulation des rencontres du 20 Janvier dernier, la commission reporte l'ensemble des centres du plateau U6/U7 au SAMEDI 3 FEVRIER 2024.
De ce fait le plateau U8/U9 initialement prévu le 3 Février est annulé.

2ème CHALLENGE U10 & U11 du 27 Janvier 2024

ATTENTION : A la suite de l'annulation des rencontres du 20 Janvier dernier, la commission reporte les matchs des Challenges U10 & U11 au Samedi 27 Janvier 2024
La journée de critérium U10/U11 du 27 01 24 est reportée dans son intégralité au 01 06 24

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,

Le 2ème tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issu du 1er tour

Les documents concernant l'organisation de ce 2ème tour ont été envoyées par courrier postal fin décembre 2023.
Le règlement peut être consulté sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 29 JANVIER 2024 à 16 Heures dernier délai

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.
La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.
Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.
Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.
Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).
En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin
Début de la Jonglerie à 9h30

Début des rencontres à 10h00
Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3ème Tour qui aura lieu le Samedi 23 Mars 2024

CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification
Challenge U10

U11 Filles : nées en 2013
U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2014
U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2015 dans la limite de **3 par équipe**.
La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification
Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.
Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.
Après vérifications administratives, les deux (2) premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le 3ème tour pour arriver à 32 équipes qualifiées.

Centre 1 Argenteuil RC	Centre 2 Franconville FC	Centre 3 Deuil Enghien FC	Centre 4 St Brice FC
Vexin AS 1	Franconville FC 3	Deuil Enghien FC 2	Frettoise ES 1
Beauchamp A3	Franconville FC 1	Deuil Enghien FC 3	Franconville FC 2
Argenteuil RC 1	Eragny FC	Entente Beaumont Mours 1	Deuil Enghien FC 1
Argenteuil RC 3	Cormeillais ACS 1	Entente SSG 4	St Brice FC 2
Centre 5 Villiers FC	Centre 6 Arnouville FAS	Centre 7 Sarcelles AAS	Centre 8 Montmorency FC
Vauréal FCM 1	Ecouen FC 1	Sarcelles AAS 1	Auvers Ennery FC 1
Villiers FC 2	Arnouville FAS 1	Sarcelles AAS 4	Montmorency FC 2
Eaubonne CSM 1	Ermont AMS 1	Bezons USO 1	Entente MMB 1
St Leu FC 1	Marly ES 1	Montmorency FC 1	Argenteuil FC 1
Centre 9 Menucourt AS	Centre 10 Roissy US	Centre 11 Montmagny FC	Centre 12 Ecouen FC
Menucourt AS 1	Roissy US 2	Cormeillais ACS 2	Ecouen FC 4
Cergy Pontoise FC 2	Goussainville FC 1	Bruyères Bernes USM 1	Ermont AMS 2
Ermont ACF 2	Osny FC 1	Survilliers Avenir 1	Soisy AM FC 2
Montmagny FC 2	Argenteuil RC 2	Montmagny FC 1	St Ouen FC 1
Centre 13 Groslay FC	Centre 14 Cergy Pontoise FC	Centre 15 Entente SSG	Centre 16 Champagne SFC
Groslay FC 1	Cergy Pontoise 1	Entente SSG 2	Soisy AM FC 1
Adamois OL 1	Courdimanche AS 2	Ententye SSG 1	Champagne SFC 1
St Ouen AS 2	Viarmes Asnieres OL 1	St Leu FC 3	Sarcelles AAS 3
St Ouen AS 3	Fosses UF 1	Argenteuil FC 2	Sarcelles AAS 2

Article 7 - Qualification
Challenge U11

U12 Filles : nées en 2012
U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2013
Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.
La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Après vérifications administratives, les deux (2) premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le 3ème tour pour arriver à 32 équipes qualifiées.

Centre 1 Herblay ES	Centre 2 Cosmo Taverny	Centre 3 Ermont ACF	Centre 4 Persan US
Menucourt AS 1	Cosmo Taverny 2	Entente MMB 2	Persan US 1
St Brice FC 1	Franconville FC 2	Jouy FC 1	Ecouen FC 1
ES Herblay 1	Eragny FC 1	Gonesse RC `3	Sarcelles AAS 2
Bezons USO 1	St Leu FC 2	Ermont ACF 1	Sarcelles AAS 3
Centre 5 Cormeillais ACS	Centre 6 St Ouen AS	Centre 7 Argenteuil FC	Centre 8 Goussainville FC
St Brice FC 2	St Ouen AS 1	Sarcelles AAS 4	Entente SSG 3
St Brice FC 3	St Ouen AS 2	Sarcelles AAS 1	Goussainville FC 2
Cormeillais ACS 2	Deuil Enghien FC 1	Argenteuil FC 1	Villiers FC 2
Eaubonne CSM 1	Entente SSG 1	Beauchamp AS 1	Ecouen FC 3
Centre 9 Soisy AM FC	Centre 10 St Prix ES	Centre 11 Jouy FC	Centre 12 Ezanville US
Soisy AM FC 3	Cosmo Taverny 1	Viarmes Asnières OL 1	Cergy Pontoise FC 2
Soisy AM FC 2	St Prix ES 1	Jouy FC 3	Cergy Pontoise FC 1
Entente Beaumont Mours 1	Groslay FC 1	Cergy Pontoise FC 3	Ezanville US 1
Goussainville FC 1	Argenteuil FC 3	Eragny AS 3	St Ouen FC
Centre 13 Marly la Ville ES	Centre 14 Ermont AMS	Centre 15 Gonesse RC	Centre 16 Vauréal FCM
Argenteuil RC 1	Ermont AMS 1	Gonesse RC 1	Deuil Enghien FC 2
Argenteuil RC 3	Montmorency FC 1	Arnouville FAS 1	Beauchamp AS 2
Marly ES 1	Villiers FC 1	Franconville FC 1	Argenteuil RC 2
Soisy AM FC 1	Cormeillais ACS 1	Osny FC 3	Vauréal FCM 1

AUDITION

Critérium U11 Avenir

Pour le club de **VILLIERS FC,**
- M Seydou DEMBELE – Responsable de la catégorie U11 - Licence n° 2 543 521 628

Après audition de l'éducateur présent, la commission lui donne les conseils d'usage sur la rédaction de la FMI et rappelle les critères obligatoires du critérium Avenir.

ATTENTION : A la suite l'annulation des rencontres du 20 Janvier dernier, la commission reporte les matchs les 2 centre de la Coupe du Comité U12 au Samedi 27 Janvier 2024

2ème TOUR COUPE DU COMITE U12 du 27 Janvier 2024

Le centre suivant qui n'a pu avoir lieu le 13 janvier dernier est reporté au Samedi 20 Janvier 2024, et transféré à ECOUEN FC

Centre 11	ECOUEN FC
Fontenay FC 1	
Montmagny FC 1	
Ecouen FC 1	
Persan US 2	

1er TOUR FESTIVAL U13 du 27 Janvier 2024

Le centre suivant qui n'a pu avoir lieu le 13 janvier dernier est reporté au Samedi 20 Janvier 2024, et transféré à ECOUEN FC

Centre 17	ECOUEN FC
Fosses UF 1	
Ecouen FC 2	
Bezons USO 3	
Fontenay FC 1	

1er APPEL DE FEUILLES DE CENTRES COUPE DU FESTIVAL FOOT U13

Centre n°2 à JOUY FC : La page récapitulative avec tous les résultats des matchs
Centre n° 5 à CHAMPAGNE SFC
Centre n° 18 au COSMO TAVERNY : feuille de jonglerie de NEUVILLE AS

2ème APPEL DE FEUILLES DE CENTRES COUPE DU COMITE U12

Centre n° 6 à ERMONT AMS
Centre n° 10 à ARGENTEUIL RC
Centre n° 15 à SOISY AM FC

2ème APPEL DE FEUILLES DE CENTRES COUPE DU FESTIVAL FOOT U13

Centre n° 8 à DEUI ENGHIEN FC
Centre n° 11 à MONTSOULT BAILLET US
Centre n° 16 à ERAGNY FC
Centre n° 20 0 GONESSE RC
Centre n° 27 à CORMEILLAIS ACS

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient organiser les compétitions ci-dessous :

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le Samedi 5 Avril 2024

Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le Samedi 27 Avril 2024

Finale Départementale de la Coupe U12 le Mercredi 8 Mai 2024

Journée Nationale U6 & U7 le Samedi 8 Juin 2024

Merci d'envoyer un mail à la commission Foot Animation

MATCHS REMIS AU 1er JUIN 2024

CRITERIUM U12/U13

A la suite du report du centre n° 11 de la Coupe du Comité U12 et du centre n° 17 du Festival Foot U13, les matchs de critérium suivants des équipes concernées sont reportés :

BRUYERES BERNES USM 1 & 2 vs FONTENAY FC 1 & 2 : matchs n° 27809395 & 27809440
MONTIGNY FC 2 vs MONTMAGNY FC 2 : match n° 27814379
VILLIERS FC 5 vs PERSAN US 4 : match n° 27815292
JOUY FC 2 vs BEZONS USO 3 : match n° 27814680
FOSSES UF 1 vs DEUIL ENGHIEN FC 4 : match n° 27810401

1er APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 16 12 23

BEZONS USO : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 à ARGENTEUIL FC

BOUFFEMONT ACF : 1er appel feuille récapitulative du plateau U6/U7 du centre n° 6 à BOUFFEMONT ACF

PARMAIN AC : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 6 à BOUFFEMONT ACF

MARCOUVILLE CITY CPA : 1er appel feuille récapitulative du plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 8 à MARCOUVILLE CITY

ECOUEN FC : 1er appel feuille récapitulative du plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 9 à ECOUEN FC

FRANCONVILLE FC : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 11 à ERMONT AMS

ARGENTEUIL RC : 1er appel feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U6/U7 des clubs d'ARGENTEUIL RC – BEZONS USO & CERGY PONTOISE FC sur centre n° 20 à ARGENTEUIL RC

BEZONS USO : 1er appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 à ARGENTEUIL RC

CERGY PONTOISE FC : 1er appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 à ARGENTEUIL RC

SARCELLES AAS : 1er appel feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U6/U7 des clubs de SARCELLES AAS & EAUBONNE CSM sur centre n° 22 à SARCELLES AAS

EAUBONNE CSM : 1er appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 à SARCELLES AAS

CORMEILLAIS ACS : 1er appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 23 à SOISY AM FC

ST LEU FC : 1er appel feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U6/U7 des clubs de ST LEU FC ES HERBLAY & FRANCONVILLE FC sur centre n° 24 à ST LEU FC

MONTSOULT BAILLET US : 1er appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 27 au THILLAY ESM

ST BRICE FC : 1er appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 27 au THILLAY ESM

VAUREAL FCM : 1er appel feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U6/U7 des clubs de VAUREAL FCM & ERAGNY FC sur centre n° 28 à VAUREAL FCM

ERAGNY FC : 1er appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 28 à ERAGNY FC

PLATEAU U8 NIVEAU 2 DU 09 12 23

BEAUCHAMP AS : 1er appel de la feuille de présence des joueurs U8 niveau 2 des clubs d'ERAGNY FC & DOMONT FC centre n° 1 à BEAUCHAMP AS

ERAGNY FC : 1er appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 1 à BEAUCHAMP AS

DOMONT FC : 1er appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 1 à BEAUCHAMP AS

FOSSES UF : 1er appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 5 à ECOUEN FC

GOUSSAINVILLE FC : 1er appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 9 à GONESSE RC

MONTMORENCY FC : 1er appel de la feuille récapitulative de plateau U8 niveau 2 - centre n° 9 à MONTMORENCY FC

PIERRELAYE FC : 1er appel de la feuille récapitulative de plateau U8 niveau 2 - centre n° 14 à OSNY FC

PONTOISIENNE JS : 1er appel de la feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U8 niveau 2 des clubs de la PONTOISIENNE JS - MARCOUVILLE CITY CPA & ST OUEN AS sur centre n° 15 à PONTOISIENNE JS

MARCOUVILLE CITY CPA : 1er appel de feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 15 à PONTOISIENNE JS

ST OUEN AS : 1er appel de feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 15 à PONTOISIENNE JS

BEZONS USO : 1er appel de feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 16 à ARGENTEUIL RC

BEZONS USO : 1er appel de feuille de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 17 à Entente SSG

PLATEAU U9 NIVEAU 2 DU 09 12 23

BEZONS USO : 1er appel de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 4 à CERGY PONTOISE FC

PERSAN US : 1er appel de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 6 à Entente BEAUMONT MOURS

ERMONT ACF : 1er appel de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 7 à Entente MMB

COURDIMANCHE AS : 1er appel de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 8 à ES HEBLAY

PONTOISIENNE JS : 1er appel de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 8 à ES HEBLAY

FRANCONVILLE FC : 1er appel de la feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U9 niveau 2 des clubs de la FRANCONVILLE FC – BEZONS USO & GAFEPB sur centre n° 9 à FRANCONVILLE FC

MARCOUVILLE CITY CPA : 1er appel de la feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U9 niveau 2 des clubs de la MARCOUVILLE CITY CPA - FRANCONVILLE FC & JOUY FC sur centre n° 11 à MARCOUVILLE CITY CPA

MONTSOULT BAILLET US : 1er appel de la feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U9 niveau 2 des clubs de la MONTSOULT BAILLET US & GARGES FCM sur centre n° 14 à MONTSULT BAILLET US

PUISEUX LOUVRES FC : 1er appel de la feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U9 niveau 2 des clubs de la PUISEUX LOUVRES FC & GONESSE RC sur centre n° 16 à PUISEUX LOUVRES FC

CHAMPAGNE SFC : 1er appel de la feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U9 niveau 2 des clubs de la CHAMPAGNE SFC - CHAUMONTEL LUZARCHES AS - PARMAIN AC - PRESLES USL – SOISY AM FC & VEMARS ST WITZ sur centre n° 17 à CHAMPAGNE SFC

ST OUEN AS : 1er appel de la feuille récapitulative du plateau et feuille de présence des joueurs U9 niveau 2 des clubs de la ST OUEN AS & VAUREAL FCM sur centre n° 18 à ST OUEN AS

CORMEILLAIS ACS : 1er appel de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 19 à ST PRIX ES

1er APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10 AVENIR

GONESSE RC : 1er appel de feuille de match n° 27082728 du 13 01 24 – critérium U10 Avenir contre GOUSSAINVILLE FC 22

2ème APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 02 12 3

CORMEILLAIS ACS : 2ème appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 12 à ERMONT AMS

2ème APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

VEMARS ST WITZ FC : 2ème appel de feuilles de matchs n° 27374289 & 27368712 du 13 01 24 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 7 & 8

AMENDE

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 5 du 02 12 23 à BRUYERES BERNES USM
Amende : 30€

ECOUEN FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 10 du 02 12 23 à EAUBONNE CSM
Amende : 30€

MARCOUVILLE CITY : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 15 du 02 12 23 à FRANCONVILLE FC
Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 du 02 12 23 à PONTOISIENNE JS
Amende : 30€ x 2 = 60€

VAUREAL FCM : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative de plateau et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 du 02 12 23 à PONTOISIENNE JS
Amende : 30€

FRANCONVILLE FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 du 02 12 23 à ST BRICE FC
Amende : 30€

VEMARS ST WITZ FC : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative de plateau et feuilles de présence des joueurs U6/U7 des clubs de VEMARS ST WITZ FC – SOISY AM sur centre n° 26 du 02 12 23 à VEMARS ST WITZ FC
Amende : 30€ x 3 = 90€

SOISY AM FC : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative de présence de vos joueurs U6/U7 des clubs de sur centre n° 26 du 02 12 23 à VEMARS ST WITZ FC
Amende : 30€

PRESLES USL : Absence club sur centre n° 27 du plateau U6/U7 du 16 12 23 au THiLLAY ESM
Amende : 50€

FONTENAY FC : Absence club sur centre n° 14 du plateau U6/U7 du 16 12 23 à GONESSE RC
Amende : 50€

COSMO TAVERNY : Absence club sur centre n° 23 du plateau U6/U7 du 16 12 23 à SOISY AM FC
Amende : 50€

Entente BEAUMONT MOURS : Absence club sur centre n° 2 du plateau U8 Niveau 2 du 09 12 23 à BRUYERES BERNES USM
Amende : 50€

JOUY FC : Absence club sur centre n° 13 du plateau U8 Niveau 2 du 09 12 23 à NEUVILLE AS
Amende : 50€

Prochaine Réunion LUNDI 27 JANVIER 2024

COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 23 janvier 2024

INFORMATION IMPORTANTE
La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –
Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.
Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.
En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.
En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.*

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM
U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn
U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :
Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :
Le référent féminin : nom, prénom, téléphone
Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone
Le stade ou le terrain et la surface.
Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

Les inscriptions de U6F àU9F dans FAL :
Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :
Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone
Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure
Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

CHALLENGES

FESTIVAL FOOT U13F le 03 février 2024
Vous trouverez le tirage et les groupes à la fin de ce PV

CHALLENGE U11F le 09 mars 2024
A venir, le tirage et les groupes

APPEL A FEUILLE DE MATCHS

U11F

VIARMES-ASNIERES-OL :
U11F Groupe D ; Match 27428791 du 13/01/24
Viarmes-Asnières OL 1/ St Prix ES 1
1er appel le 16/01/2024
2ième appel le 23/01/2024

PLATEAUX U7F ET U9F

APPEL A FEUILLE DE PLATEAUX

SARCELLES AAS
U9F plateau du 13 janvier 2024
Feuille de plateau (impossibilité d'organiser le plateau à la suite des conditions climatiques.)

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL
PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023- (Saint Prix)
PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023- (l'Isle Adam)
PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise)
PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)
PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024 – (Gonesse et Argenteuil)
PLATEAU 6 : 02 MARS 2024 -- (St Prix et Eragny)
PLATEAU 7 : 23 MARS 2024
PLATEAU 8 : 04 MAI 2024
PLATEAU 9 : 25 mai 2024

CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et
Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participés

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES
Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 13 jours en amont.
Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

INFORMATION PLATEAU U7F et U9F
La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.
Elle doit comporter :
Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.
Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur
Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

FESTIVAL U13F

1ière journée le 03 février 2024-01-17

Le vainqueur de chaque centre qualifié pour la finale départementale le 06 avril 2024.

Déroulement de l'épreuve :
Heure de départ du tour de coupe : 10h00
10 minutes : contrôle des licences
Jonglerie : 30 mn
Coup d'envoi des rencontres

Si 3 équipes ; matchs de 30 mn – si 4 équipes ; matchs de 20 mn – si 2 équipes ; 2x30 mn

Groupe A
Stade Serge Cukier,
chemin des rouillons,
Groslay
Heure de départ du tour de coupe : 10h00
GROSLAY FC
GARGES FC
ERMONT AS

Groupe B
Stade des Beauregards,
130, route de Pierrelaye,
Herblay
Heure de départ du tour de coupe : 10h00
HERBLAY ES
SARCELLES AAS
FRANCONVILLE FC

Groupe C

Stade des Maradas,
6, passage du Lycée,
Cergy Pontoise

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

CERGY PONTOISE FC
VIARMES-ASNIERES-OL
ST BRICE FC

Groupe D

Stade Gaston Frémont,
Route stratégique, Cormeilles en Parisis

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

CORMEILLAIS ACS
TAVERNY COSMO
ARGENTEUIL RC

Groupe E

Stade Alain Mimoun,
Rue Guynemer, Deuil la Barre

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

DEUIL-ENGHIEN FC
JOUY LE MOUTIER FC
ERAGNY ASFC
GONESSE RC

Groupe F

Stade Philippe Grante,
Avenue Paul Thoureau, l'Isle Adam

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

ADAMOIS OL
ST PRIX ES
BEZONS USO

Groupe G

Stade Gilles Degenève,
Av du président Wilson, Beaumont/Oise

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

Ent BM
Ent SSG-SOISY
MONTMORENCY FC

Groupe H

Stade des Marboulus,
Chemin de l'Isle, Bessancourt

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

Ent MMB
ARGENTEUIL FC
PERSAN US 03
ST OUEN L'AUMONE AS

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 23 JANVIER 2024

Présent : M. Plassart

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)*

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.

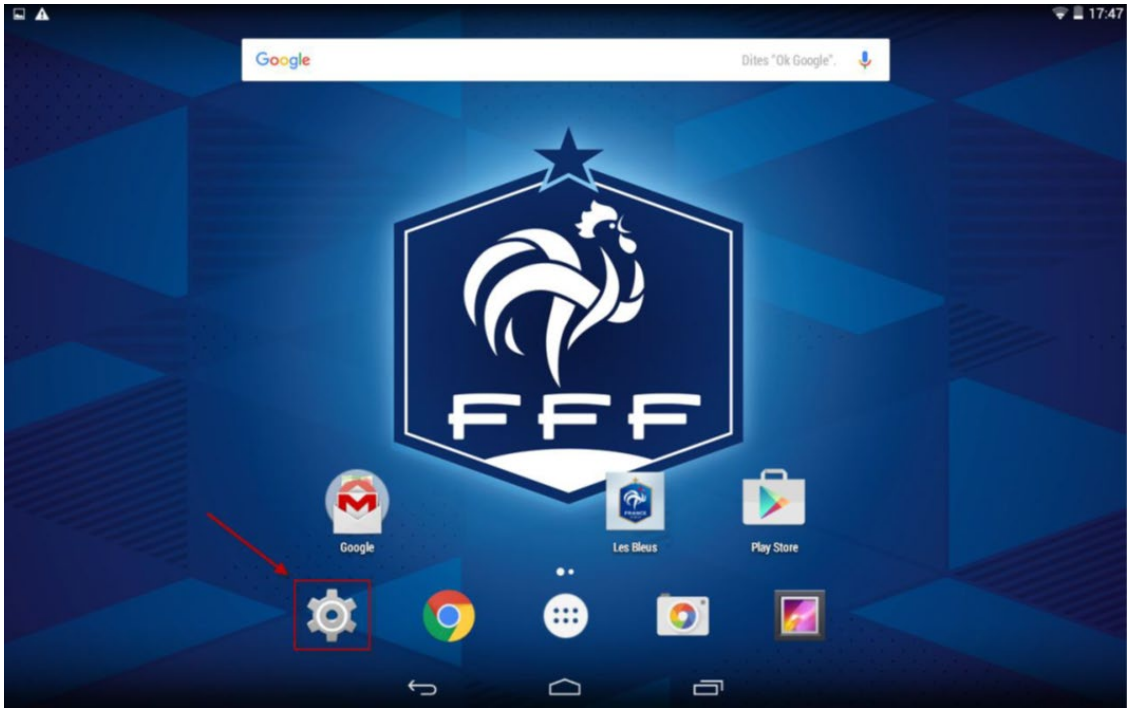

 Sélectionnez Application puis Feuille de Match

 Effacer les données et vider le cache

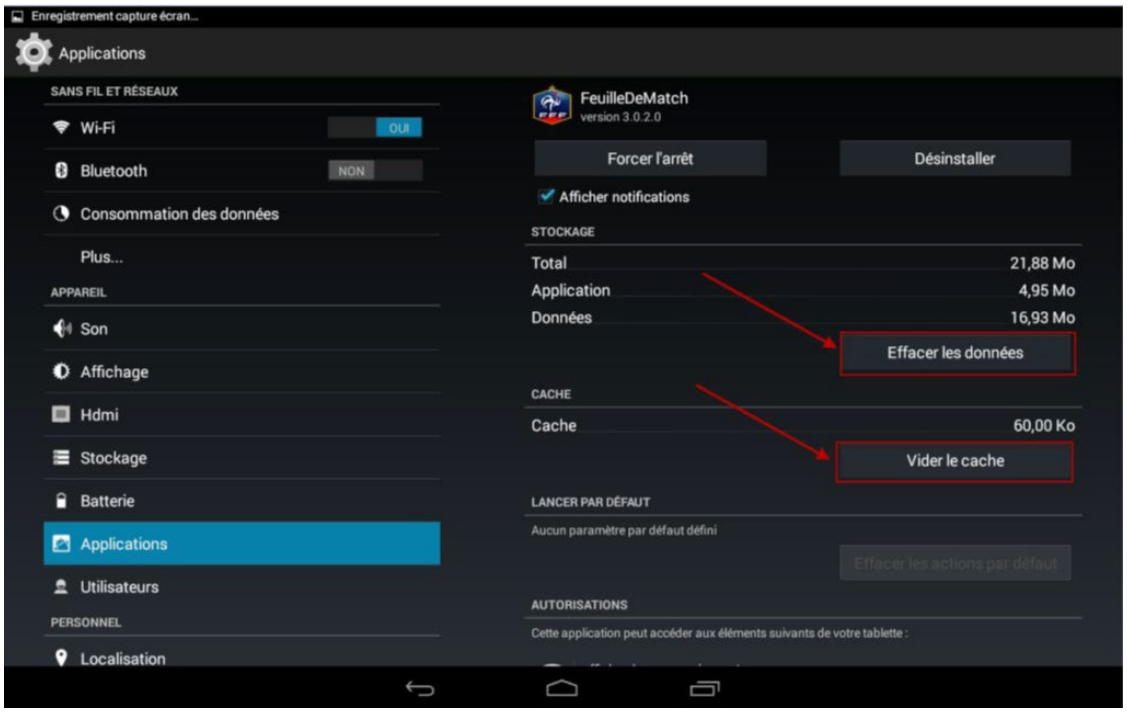

 Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

 Allez dans paramètres de la tablette.

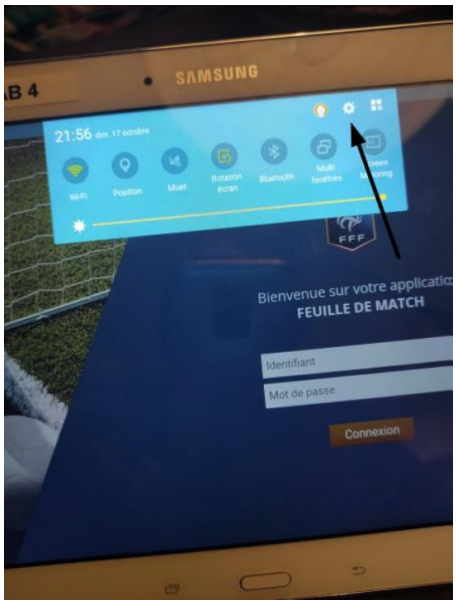

 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match

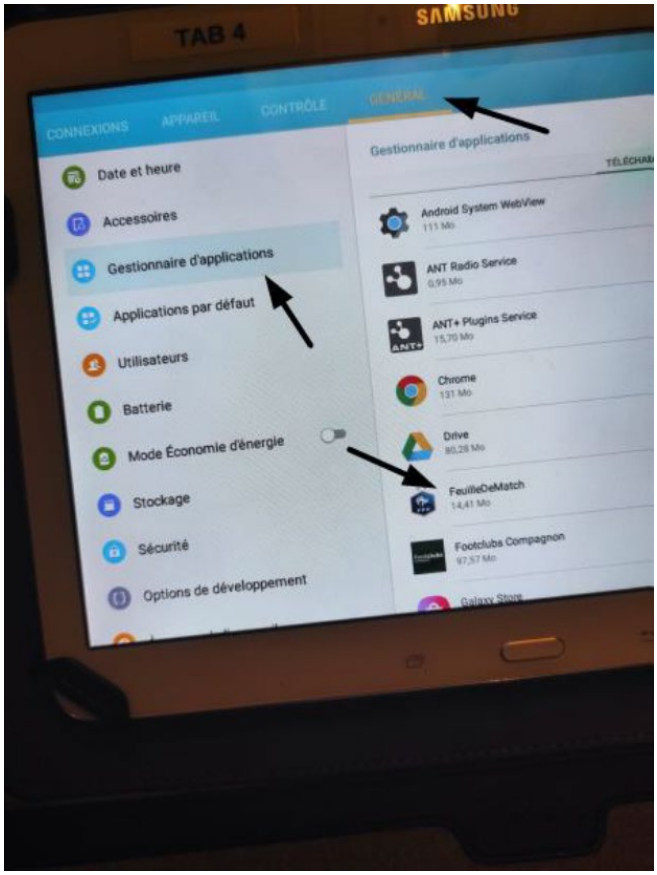

 Supprimer les données et Vider le cache

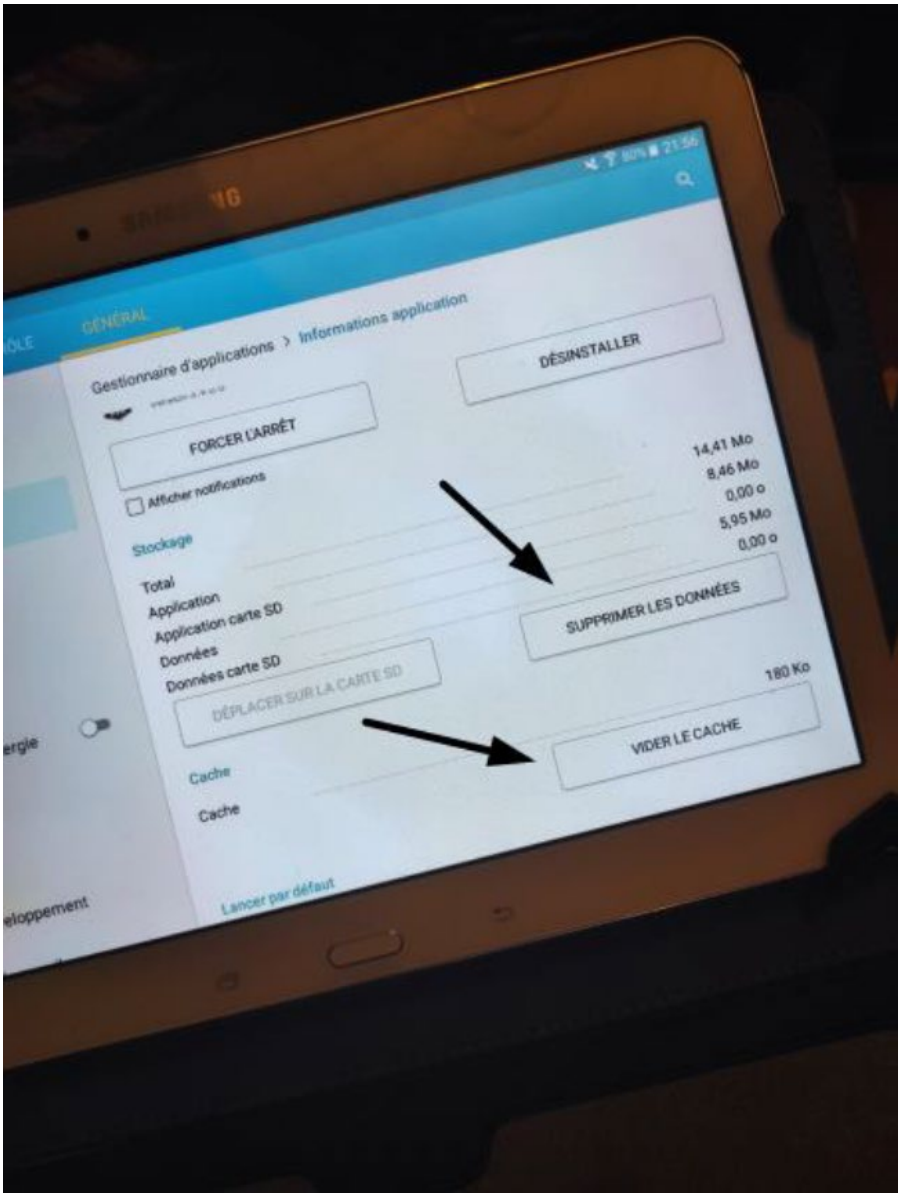

Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres

La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef5

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 23 JANVIER 2024

Présents : MM. Febvay - Plassart – Da Mata.

Assite : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge
Éventuellement en fonction du niveau de classement.
En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,
Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de EAUBONNE CDFAS : NNI 952030301
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 25 janvier 2024 à 10h00, au Stade François LEFEBVRE, 64 Rue des Bouquinvilles pour confirmation de classement de l'installation.

Ville de GARGES LES GONESSE : NNI 952689902 et 952689903
M. FEBVAY et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le vendredi 19 janvier 2024 à 14h00, aux Gymnases BESSON et JAURES, pour classement des installations.

Ville de GARGES LES GONESSE : NNI 952689901
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera, en compagnie du Président de la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives, le mercredi 24 janvier 2024 à 10h00, au Gymnase Allende Neruda, pour classement de l'installation.

Ville de SARCELLES : NNI 955850101 et 955850202
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 25 janvier 2024 à 13h30, au Stades Léo LAGRANGE et BRAMI, pour confirmation de classement des installations.

Ville de VILLIERS LE BEL : NNI 956800103
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 01 février 2024 à 10h00, au Parc des Sports et des Loisirs, rue du Champ Bacon, pour classement de l'installation.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 22 JANVIER 2024

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Renault (Cda)

Excusé :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.

SUIVI FMI

La Commission Futsal rappelle à tous les clubs que la **FMI** est obligatoire pour toutes les rencontres de Senior Futsal ou de Critérium Jeunes Futsal.

La commission Statuts et règlements du DVOF est chargé du suivi de la non-utilisation de la FMI par les clubs.
Les sanctions pour non-utilisation de la FMI sont applicables **à partir du 01-11-23.**

Rappel de l'article 44-4 des RS du DVOF :
Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Dans le cas de non-utilisation de la FMI, les clubs doivent adresser un mail au DVOF en indiquant les raisons de l'absence de FMI.

COURRIERS CLUBS

My Sarcelles Futsal : Mail du 08-01-24
Demande de renseignement concernant la participation des joueurs dans les 2 équipes d'une même division.
La commission vous demande de prendre en compte les articles 8.6 et 8.7 du règlement du championnat futsal.

Art. 8.6 : aucun joueur ayant participé à une rencontre avec une équipe ne peut participer à une rencontre avec l'autre équipe lors de la même journée du calendrier sportif se déroulant la même semaine calendaire (du lundi au dimanche).

Art. 8.7 : seulement 2 joueurs ayant participé à une rencontre avec une équipe peuvent participer à une rencontre avec l'autre équipe dans le respect de l'article 8.6.

Les Sportifs de Garges : Mail du 09-01-24 (Footclubs)
Demande de report de la rencontre U14 du 20-01-24 contre Avicenne Asc en raison de la rencontre de Coupe Nationale de votre équipe Senior. Accord de la commission
La commission reporte la rencontre **n° 27728574** au samedi 10-02-24 à 14H00

Les Sportifs de Garges : Mail du 09-01-24 (Footclubs)
Demande de report de la rencontre Senior D1 du 13-01-24 contre Osny United
Refus de la commission, l'équipe de Sportifs de Garges ayant déjà une rencontre reportée et est toujours qualifiée en coupe du comité futsal.

Les Sportifs de Garges : Mail su 09-01-24 (Footclubs)
Demande de report de la rencontre U12 du 14-01-24 contre Attainville Futsal au dimanche 21-01-24.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Osny United : Mail du 09-01-24 (Footclubs)
Demande de report de la rencontre Senior D1 du 13-01-24 contre Les Sportifs de Garges
Refus de la commission, l'équipe de Sportifs de Garges ayant déjà une rencontre reportée et est toujours qualifiée en coupe du comité futsal.

Montigny Lvdb : Mail 10-01-24
Pris note de votre interrogation concernant le report de la rencontre contre My Sarcelles Futsal au samedi 20-01-24.

Le samedi est une journée de matchs remis inscrite au calendrier officiel du championnat de D2 futsal.
La commission n'ayant pas l'accord du club adverse ne peut remettre cette rencontre au mardi 16-01-24.

Avicenne Asc : Mail du 10-01-24
Pris note de l'indisponibilité du gymnase le mercredi 31-01-24 pour la rencontre contre Osny United (attestation Mairie jointe)
La commission vous demande de proposer une date de report par Footclubs.

Avicenne Asc : Mail du 11-01-24
Pris note de l'indisponibilité du gymnase le samedi 13-01-24 pour la rencontre U12 contre Garges Djibson (attestation Mairie jointe). La commission reporte la rencontre au samedi 20-01-24 à 12H00.

Bezons Futsal Club : Mail du 10-01-24
Demande de renseignements suite à votre mail du 18-12-23.
Le remboursement des frais d'arbitrage a été traité dans le PV du 08-01-24.
Concernant votre réserve pour le match du 16-12-23 contre Sannois Fce, la commission futsal n'était pas en copie de la décision. Voir extrait de la décision de la commission statuts et règlements ci-dessous.

My Sarcelles Futsal : Mail du 11-01-24
Demande de renseignement sur les montées / descentes suite Forfait général de Marcouville en Senior D1.

Dans un premier temps en D1 les 9,10,11 et 12ème doivent descendre cette année :
Les 11 et 12ème pour revenir à un groupe à 10 l'année prochaine.
Les 9 et 10ème comme descente dû au 2 montées de D2.
De ce fait il n'y a pas lieu à une montée supplémentaire, Marcouville étant la 12ème équipe.

Et pour compléter, il n'est pas possible de modifier le règlement en cours d'année, donc l'organisation de barrage non prévue dans le règlement ne pourrait avoir lieu.

Avicenne Asc : Mail du 11-01-24
Pris note du dépôt de la feuille de présence de vos équipes au club de Futsal club VLB pour le plateau du 16-12-23.
La commission vous demande de déposer une copie de votre feuille de présence dans FAL.

Asf Argenteuil : Mail du 11-01-24
Pris note de votre souhait d'engager 3 équipes sur les plateaux U6-U8 et 3 équipes sur les plateaux U9-U10.
La commission valide l'engagement d'une 3ème équipe en U6-U8.
La commission ne peut valider l'engagement d'une 3ème équipe U9-U10 en même temps sur les plateaux U9-U10 car il n'y a que 6 équipes au maximum sur ces plateaux.
A commission attend votre confirmation pour rester à 2 équipes ou 3 équipe séparées (2+1).

Foot Indoor Loisir : Mail du 12-01-24
Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U16 contre Asf Argenteuil le dimanche 14-01-24.

Montmagny Asf : Mail du 15-01-24
Demande de remboursement frais d'arbitrage suite forfait de l'équipe de Rc Argenteuil en CVO Futsal.

CS Jocassiens : Mail du 15-01-24
Pris note de l'absence de l'équipe U12 des Sportifs de Garges pour la rencontre du 14-01-24.
En cas d'absence de l'équipe adverse vous devez remplir la FMI et la transmettre au DVOF ou transmettre une feuille de match papier.

Attainville Futsal : Mail du 16-01-24
Critérium U14 : pris note de l'erreur de l'horaire pour vos rencontres U14 à domicile
Critérium U16 : pris note de la programmation de 2 rencontres U16 à la même heure le samedi 30-03-24.
Critérium U12 : pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le samedi 04-05-24 (attestation mairie jointe).

Bezons Futsal Club : Mail du 17-01-24
Prise en compte du résultat de la rencontre Montigny Lvdb 1 / Bezons Futsal C 2 du samedi 13-01-24.

Entente MMB : Mail du 17-01-24
Pris en compte de la mise à disposition de 2 gymnases à Bessancourt.
La commission demande au secrétariat d'enregistrer ces gymnases pour votre club.
La commission vous demande de contacter la commission des terrains pour l'homologation des gymnases.

Bezons Futsal Club : Mails des 18 et 19-01-24
Pris note de l'indisponibilité du gymnase Jean Moulin pour une durée indéterminée (attestation mairie jointe).
La commission attend votre proposition pour un gymnase de repli et l'horaire des rencontres.

Entente MMB : Mail du 19-01-24
Pris note de votre demande de report de la rencontre du 26-01-24 contre Montmorency Futsal au dimanche 28-01-24.
Pris note de votre demande de report de la rencontre du 01-03-24 contre St Brice Fc au dimanche 03-03-24.
Modification de gymnase : Gymnase des Marboulus à Bessancourt. - Horaire 20H30
Accord de la commission.

Attainville Futsal : Mail du 19-11-24
Pris en compte de votre demande de report de la rencontre U16 du 20-01-24 contre Cergy-Pontoise Fc.
La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Cfj Persanaise : Mail du 19-01-24
Pris en compte du Forfait avisé de votre équipe Senior pour la rencontre du 20-01-24 contre Eaubonne Csm.

Cs Jocassiens : Mail du 19-01-24
Pris en compte de votre demande de retrait du critérium de votre équipe 16 et de l'ajout d'une seconde équipe en U14 pour la 2ème Phase. Accord de la commission. Modification des calendriers effectuée le vendredi 19-01.

My Sarcelles Futsal : Mail du 20-01-24
Demande de report de la rencontre du vendredi 26-01-24 contre Montigny Lvdb.
La commission maintien la rencontre au vendredi 26-01-24.
Vous devez avoir un effectif suffisant pour jouer 2 rencontres le même jour.

Avicenne Asc : Mails du 20-01-24
Pris en compte des différents problèmes rencontrés ce week-end.

Concernant les rencontres U14 et U16 contre Sportifs de Garges :
Le district a bien reçu des Sportifs de Garges une demande de report de la rencontre U14, mais aucune demande de report pour la rencontre U16 en raison de la rencontre de la Coupe nationale Senior.
La commission vous demande d'établir une feuille de match papier pour votre déplacement à Garges, ou de trouver une date en accord avec les Sportifs de Garges pour le report de la rencontre U16.
Concernant l'annulation de la rencontre U16 contre CS Jocassiens :
Le district vous a prévenu par mail à 15H15 le vendredi 19-01 du retrait de l'équipe de CS Jocassiens du critérium U16 Poule B.
Concernant le report de la rencontre U12 contre Garges Djibson :

La commission avait remis la rencontre au samedi 20-01-24 suite indisponibilité du gymnase le 13-01-24 (mails de votre club en date du 11-01-24). Cette rencontre a bien eu lieu ce samedi 20-01-24.

Cfj Persanaise : Mail du 21-01-24
Réception des documents concernant le plateau U8 du 21-01-24.
Absence des équipes de Futsal club VLB et Garges Djibson Asc.
Pris note de l'absence du plateau sur Footclubs.

Foot Indoor Loisir : Mail du 21-01-24
Pris note de votre incompréhension concernant la rencontre U16 du 21-01-24 à Asf Argenteuil.
Cette rencontre n'était pas la rencontre de la dernière journée Phase 1, mais la 1ère journée de la Phase 2.
La commission vous demande de trouver une date en accord avec Asf Argenteuil pour le report de la rencontre.

Foot Indoor Loisir : Mail du 22-01-24
Pris en compte de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de votre senior en D2 :
Le samedi à 12H30. Accord de la commission

Entente MMB : Mail du 22-01-24
La commission a bien pris en compte le changement de gymnase pour les rencontres du 28-01 et 03-03-24.

MODIFICATION D'HORAIRE

SENIOR D2

Foot Indoor Loisir : Modification d'horaire équipe Senior D2 : **Le samedi à 12H30.**

CRITÉRIUM U14

Match n° 27728563 : Attainville Futsal C 21 / Persanaise Cfj 21 : **le samedi 02-03-24 à 14H00**
Match n° 27728568 : Attainville Futsal C 21 / Asf Argenteuil 21 : **le samedi 27-04-24 à 14H00**
Match n° 27728573 : Attainville Futsal C 21 / Cs Jocassiens 21 : **le samedi 18-05-24 à 14H00**

CRITÉRIUM U16

Match n° 27725406 : Attainville Futsal C 21 / Asf Argenteuil 21 : **le samedi 30-03-24 à 14H00**

MATCHS REMIS

SENIOR D2

Match n° 26602003 : Montigny Lvdb 2 / My Sarcelles Futsal 2 : **le vendredi 26-01-24 à 20H30**
Match n° 26571891 : Entente MMB 1 / Montmorency Futsal 2 : **le dimanche 28-01-24 à 20H30**
Gymnase des Marboulus à Bessancourt
Match n° 26571920 : Entente MMB 1 / St Brice Fc 1 : **le dimanche 03-03-24 à 20H30**
Gymnase des Marboulus à Bessancourt

CRITÉRIUM U16

Match n° 27735038 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Attainville Futsal C 22 : **le samedi 10-02-24 à 10H30**

CRITÉRIUM U14

Match n° 27728574 : Avicenne Asc 22 / Sportifs de Garges 21 : **le samedi 10-02-24 à 14H00**
Match n° 27728575 : Asf Argenteuil 22 / Cs Jocassiens 22 : **le dimanche 11-02-24 à 13H30**

CRITÉRIUM U12

Match n° 27731582 : Attainville Futsal C 21 / Avicenne Asc 22 : **le samedi 11-05-24 à 14H00**

1er FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U16

Match n° 27390166 : Asf Argenteuil 22 / Foot Indoor Loisir 21 du 14-01-24
Forfait non avisé de l'équipe de Foot Indoor Loisir (Hors délai)
Asf Argenteuil 22 : **5 Buts**
Foot Indoor Loisir 21 : **0 But**
Foot Indoor Loisir : **amende 30 €**

1er FORFAIT AVISÉ

SENIOR D1

Match n° 26509855 : Eaubonne Csm 1 / Cfj Persanaise du 20-01-24
Forfait avisé de l'équipe de Cfj Persanaise
Eaubonne Csm 1 : **5 Buts** **3 Points**
Cfj Persanaise 1 : **0 But** **-1 Point**

FORFAIT COUPE CVO FUTSAL

Match n° 27684510 : Montmagny Asfs 1 / RC Argenteuil 1 du 15-01-24
Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre.
Forfait non avisé de l'équipe de RC Argenteuil 1
Montmagny Asfs 1 : qualifiée pour le prochain tour
RC Argenteuil : amende 25€

FRAIS D'ARBITRAGE

CVO FUTSAL

Match n° 27684510 : Montmagny Asfs 1 / Rc Argenteuil 1 du 15-01-24
Absence de l'équipe de Rc Argenteuil 1
Crédit : Montmagny Asfs 1 – **2 x 48,5 € = 97 €**
Débit : Rc Argenteuil 1 – **2 x 48,5 € = 97 €**

RETOUR COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION du 18-12-2023

Match n° 26571910 – Sannois FCE 2 / Bezons Futsal C 2 du 16-12-23
Réserve confirmée le 18/12/2023.
Réserve du club de Bezons Futsal Club sur la participation d'un joueur au dernier match de l'équipe supérieure.
Match référence : Match n° 26509850 Avicenne Asc 2 / Sannois Futsal Fce 1 du 13-12-23.
La commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de Sannois Fce 2

Sannois Fce 2 :	0 But	-1 Point
Bezons Futsal C 2 :	2 Buts	3 Points

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

COUPE CVO FUTSAL

Match n° 27684511 : St Brice Fc 1 / Gonesse Rc 1 du 20-01-24

CRITÉRIUM U12

Match n° 27391829 : Marcouville City Cp 21 / Avicenne Asc 22 du 14-01-24
Match n° 27391830 : Cs Jocassiens 21 / Sportifs de Garges 21 du 14-01-24

CRITÉRIUM U16

Match n° 27725380 : Sportifs de Garges 21 / Avicenne Asc 21 du 21-01-24
Match n° 27725381 : Marcouville City Cp 21 / Vémars St Witz Fc 21 du 21-01-24
Match n° 27735036 : Asf Argenteuil 22 / Foot Indoor Loisir 21 du 21-01-24

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1 / 8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :
Semaine **07** du **12-02 au 18-02-24** ou semaine **08** du **19-02 au 25-02-24**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		SANNOIS FCE 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Samedi 17-02-24 à 18h30
2		SPORTIFS DE GARGES 1	GARGES DJIBSON ASC 2	Samedi 24-02-24 à 15H00
3		GONESSE RC 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Mardi 13-02-24 à 20h45
4		MY SARCELLES FUTSAL 1	ASF ARGENTEUIL 1	Lundi 19-02-24 à 21H30
5		EAUBONNE CSM 1	AFS VAUREAL 1	Samedi 24-02-24 à 20H00
6		MONTIGNY LVBD 1	AVICENNE ASC 1	Samedi 17-02-24 à 19H15
7		COMBO FUTSAL 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	Samedi 24-02-24 à 18H30
8		MONTMAGNY ASFS 1	ARNOUVILLE USC 1	Lundi 12-02-24 à 20H45

Arbitrage :
Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE 1 / 8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :
Week-end des 03-02 et 04-02-24

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		FOOT INDOOR LOISIR 1	ASF ARGENTEUIL 1	Samedi 03-02-24 à 11H00
2		ASF ARGENTEUIL 2	MARCOUVILLE CITY CPA 1	Dimanche 04-02-24 à 15H00
3		CFJ PERSANAISE 1	CERGY-PONTOISE FC 1	Samedi 03-02-24 à 17H30
4		AVICENNE ASC 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 03-02-24 à 18H00
5		ATTAINVILLE FUTSAL C 1	AVICENNE ASC 2	Samedi 03-02-24 à 12H00
6		VÉMARS ST WITZ FC 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	Samedi 03-02-24 à 14H00

Equipes exemptées du tirage : Combo Futsal 1 – Garges Djibson Asc 1

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE des 1 / 8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :
Week-end des **03-02 et 04-02-24**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		SPORTIFS DE GARGES 1	ASF ARGENTEUIL 1	Dimanche 04-02-24 à 13H45
2		ATTAINVILLE FUTSAL C 1	CS JOCASSIENS 2	Samedi 03-02-24 à 14H00
3		AVICENNE ASC 1	CFJ PERSANAISE 1	Samedi 03-02-24 à 12H00
4		MARCOUVILLE CITY CPA 1	COMBO FUTSAL 1	Dimanche 04-02-24 à 11H30

Equipes exemptées du tirage : Asf Argenteuil 2 – Avicenne Asc 2 – Cs Jocassiens 1 – Garges Djibson Asc 1

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : **Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7 & U9 Futsal et Feuille de Présence U7 & U9 Futsal.**

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

1er APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U8 du 21-01-24

Avicenne Asc : 1er appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 21-01-24.

PLATEAU FUTSAL U10

Plateau N°1 - Week-ed des 27 et 28 Janvier 2024			
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 27 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Garges Djibson Asc (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Samedi 27 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 09h00)			
Ermont Ams	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	4	Ermont Ams (1&2) Marcouville City CP (1&2)
Dimanche 28 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	4	Les Sportifs de Garges (1&2) Avicenne Asc (1&2)
Dimanche 28 Janvier 2024 (Coup d'envoi à 11h30)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	AsF Argenteuil (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Persanaise Cfj (3&4)

PLATEAU FUTSAL U8

Journée N°2 - Week-end des 03 et 04 Février 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 03 Février 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	8	Garges Djibson Asc 1 Avicenne Asc (1&2) AsF Argenteuil (1-2-3) Persanaise Cfj (1&2)
Samedi 03 Février 2024 (coup d'envoi à 10h00)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	7	Marcouville City (1&2) Avicenne Asc (3&4) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1

Prochaine réunion
Lundi 05 février 2024 à 18H30

COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION DU 23 JANVIER 2024

Présents : Mmes BASTOS - ESCROIGNARD - MM. MOREIRA - PODAN - MAVOUNZY

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).
Mme BASTOS
Excusé : M. CHUPPE

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **560466 – MY SARCELLES –** Mail du 12 décembre 2023 **-** Demande d'annulation frais d'appel sur n° 26571906 du 23/10/23.

  Frais d'appel imputés par la Commission d'Appel. Ces frais d'appel restent dus. Une proposition d'aide au club sera proposée au Bureau du Comité.

- **523266 – FC GROSLAY –** Courrier du 16/01/2024 - Demande d'échéancier règlement compte club.

  La Commission accepte votre demande d'échéancier.

- **518488 – ST OUEN L'AUMONE AS –** Mail du 10/01/2024 - Demande d'échéancier règlement compte club.

  La Commission accepte votre demande d'échéancier.

- **526262 – BOUFFEMONT ACF** - Mail du 22/01/2023 - Demande d'échéancier règlement compte club.

  La commission accepte votre demande à la condition, comme précisé dans notre courriel du 22 janvier, de réceptionner 3 chèques avec dates de dépôt souhaitées.

  Faute de quoi le règlement s'appliquera à compter du 12 février 2024.

1ERE RELANCE NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs débiteurs à ce jour :

500565	SURVILLIERS AVENIR
500575	CORMEILLAIS ACS
500686	MAGNY EN VEXIN FC
500695	SARCELLES AAS
510506	GONESSE RC
515375	FRETTOISE ES
520871	PUISEUX LOUVRES 95 FC
522695	GARGES LES GONESSE FCM
524664	BRUYERES BERNES USM
526262	BOUFFEMONT ACF
527269	ST BRICE FC
530273	PARMAIN AC
538505	VAUREAL FCM
545071	FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL
545913	COURDIMANCHE AS
547630	MACCABI SARCELLES
549307	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY
550552	FUTSAL CLUB ELITE SANNOIS
550638	PERSAN US 03
551444	ARGENTEUIL FC
551734	ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE AS
552572	AS PORTUGUAIS DE CERGY PONTOISE
553776	ASC GARGES DJIBSON FUTSAL
560543	USC ARNOUVILLE
560811	LE MONTLIGNON FC
560814	FUTSAL CLUB VLB
560866	COMBO FUTSAL
560972	CULTURE SPORT JOCASSIENS
560968	ASSOCIATION SPORTIVE TOHO
563529	VEXIN AS
564301	ETOILE PARIS IDF ALPINE
580882	MARCOUVILLE CITY C.P AGGLO.
581364	GOUSSAINVILLE FC
581724	ASC BRUYERES SUR OISE
590206	US COMMUNAUX ST GRATIEN
590534	RACING ARGENTEUIL
850889	MONTMAGNY AS FOOT SALLE

Les clubs mentionnés ci-dessus doivent effectuer le règlement de leur compte club au plus tard le lundi 12 février 2024, auquel cas les sanctions mentionnées ci-dessous seront appliquées.

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

la Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F.
Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

Prochaine réunion le 13 février 2024

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE
SECTION DES LOIS DU JEU

RÉUNION DU 22 JANVIER 2024

Présents : Mme CAZENAVE
MM. CALLEWAERT – GOUNOT – GUILLEMET

Assiste : M. BOISDENGHIEN E. (CTDA)

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Match N° 27674343 : COUPE COMITÉ U14
AS ST OUEN L'AUMÔNE 2 / ECOUEN FC 2
du 13/01/2024

La section jugeant en premier ressort, procède à l'examen de la réserve déposée par le club du FC Ecouen portant une éventuelle réserve technique.

Pris connaissance des pièces versées au dossier.

- Considérant que la réserve technique a été formulée par le dirigeant responsable plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu conformément à l'article 30.19 du RS du DVOF
- Considérant que cette réserve technique apparait sur la feuille de match dans la rubrique « Réserves Techniques ».

Dit la réserve technique recevable en la forme.

La réserve porte sur le fait que l'arbitre de la rencontre après avoir sifflé un penalty est revenu sur sa décision à la suite de l'intervention de l'arbitre assistant.

- Considérant que l'arbitre confirme avoir sifflé le penalty en faveur du Ecouen FC
- Considérant que l'arbitre confirme l'intervention de l'arbitre assistant le plus proche de l'action
- Considérant que l'arbitre confirme avoir changé sa décision avant la reprise du jeu.
- Considérant que l'arbitre peut tout à fait revenir sur sa décision tant que le jeu n'a pas repris
- Considérant que la Loi V des lois du jeu stipule que « Les décisions de l'arbitre sur des faits en relation avec le jeu sont définitives
- Considérant alors que l'arbitre n'a pas commis de faute technique d'arbitrage.

Confirme le résultat acquis sur le terrain.
Débit : 43.50 € au club de ECOUEN FC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les coupes départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du R.S. du DVOF

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 25 Janvier 2024

DÉLÉGATIONS – DÉSIGNATIONS

Rencontres du 04 Février 2024

U18 D1

Match 25898041 : Goussainville FC / Ermont AmS
Délégué: M. Gérard Alcan

Match 25898052: Garges FCM / Soisy AM FC
Délégué : M. Christian Febvay

Match 25898043 : Argenteuil FC / RC Argenteuil
Délégué : M. Pascal Pézière

Match 25898044: St Leu FC / Ecouen FC
Délégué : M. Michel Bailliez

Match 25898045: Adamois OL / St Ouen AS
Délégué: M. Thierry Paumier

Match 25898046: Bezons USO / Cormeillais ACS
Délégué : M. Olivier Le Nagard

Seniors D1

Match 25897423: Groslay FC / Marly la Ville ES
Délégué: M. Hicham El Fakri

Match 25897424: Persan US / Champagne SFC
Délégué : Laurent Valette

Match 25897425 : St Leu FC / Ecouen FC
Délégué : M. Fabrice Gondel

Match 25897426 : Gonesse RC / Jouy le Moutier FC
Délégué : Mme Béatrice Zami

Match 25897427 : Osny FC / St Brice FC
Délégué : M. Philippe Calvé

Match 25897428: St Ouen l'Aumône AS / Entente SSG
Délégué : M. Djillali Ouanfouf

Rencontre du 28 Janvier 2024

Seniors D1

Match 25897404: St Leu FC / St Ouen l'Aumône AS
Délégué : M. Christophe Gauvin

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Réunion du Mardi 23 janvier 2024

Présents : MM. DA COSTA – EL FAKRI – FEBVAY – KERHERNO - PEZIÈRE

Excusé : M. CEIA

Assiste : M. BARRAU

La Commission est réunie pour vérifier la recevabilité de la demande de convocation d'une Assemblée Générale de révocation du Comité de Direction, reçue par le DVOF le 10/01/2024 des mains du Président du club de Ermont AS.

La Commission constate que le document remis est une photocopie et **demande d'obtenir le document original sous les plus brefs délais.**

La Commission constate que ce document intègre la signature de 40 représentants de Clubs affiliés au District du Val-d'Oise de Football, représentant 597 Voix (rappel du double quorum nécessaire : 35 clubs et 429 voix, voir PV du 21/12/2023).
La Commission a par ailleurs les pouvoirs de 2 Présidents de Clubs.

La liste des Clubs signataires est la suivante :

500575	ACS CORMEILLAIS
500686	USC MAGNY EN VEXIN
509431	FC SOISY ANDILLY MARGENCY
510506	RC GONESSE
511509	US ROISSY
517377	FC MONTMAGNY
518488	AS ST OUEN L'AUMONE
518652	USL PRESLES
519844	OSNY FC
520871	FC PUISEUX LOUVRES 95
522695	FCM GARGES LES GONESSE
527269	FC SAINT BRICE
528672	FC ECOUEN
530273	AC PARMAIN
530279	USO BEZONS
531088	AS NEUVILLE
533517	FC JOUY LE MOUTIER
538505	FCM VAUREAL
540630	OL ADAMOIS
546116	FC MONTMORENCY
549968	FC ST LEU 95
550552	FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS
550582	FC VILLIERS LE BEL
550638	US PERSAN 03
551390	AS ERMONT
551972	ASC AVICENNE

551988	FC CERGY-PONTOISE
552305	OSNY UNITED
560812	FC PIERRELAYE
560814	FUTSAL CLUB VILLIERS LE BEL
561058	ES HERBLAY
561071	ASF ARGENTEUIL
561101	MONTIGNY LVDB
580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONTOISE AGGLO
581364	FC GOUSSAINVILLE
581840	ENTENTE BEAUMONT MOURS
582623	ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAUREAL
590442	LES SPORTIFS DE GARGES
590534	RC ARGENTEUIL
590566	MONTMORENCY FUTSAL